

QUELS **CHANGEMENTS?**

Tous les membres de la famille peuvent désormais voyager sans l'ayant droit militaire et progressivement avec une carte individualisée.

Elle permet aussi au conjoint d'entrer dans les enceintes militaires pour y effectuer des démarches administratives - après autorisation du Commandement militaire (COMILI).

QUELS APPORTS?

Priorité dès avril 2019 aux familles de militaires en Opérations extérieures (OPEX).

Puis les ayants droit indiqués au dos des cartes actuelles pourront demander leur carte individuelle avant la fin de l'année 2019.

Contactez votre Service d'administration du personnel (SAP).

QUELLES RÉDUCTIONS?

- •30 % sur les TGV (hors OUIGO) et Intercités tarif loisir ;
- 25 à 50 % sur les autres trains, en



MINISTÈRE DES ARMÉES